

### **LE MOT DU MAIRE**

« Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances ». Cette phrase de l'historien français Denis Fustel de Coulanges m'aide à vous transmettre le sentiment que je ressens : nous formons un même peuple.

Nous faisons dorénavant partie de la même commune, nous nous côtoyons tous les jours, nous partageons tellement !

Nous avons inauguré notre nouvelle commune et réorganisé la mairie pour vous apporter un accueil plus confortable et vous proposer une offre de services plus étendue puisque le secrétariat est ouvert au public tous les matins du lundi au samedi.

Après une mise en conformité des locaux, la bibliothèque sera transférée dans l'ancienne mairie au mois de mars ce qui permettra d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

De nombreux projets sont encore à l'étude et parfois proches de la concrétisation : création d'une piste cyclable vers l'école, projet sur le site du Sapin Bleu, aménagement du château, avancement de la ZAC Nouvelle Ère proche de la gare dont les travaux de voirie et réseaux divers ont commencé. Le premier bâtiment « le Signal » sortira de terre en avril dès que les équipements routiers seront achevés.

D'autres, toujours en suspens depuis de nombreuses années, vont être relancés afin de favoriser la rentabilité de nos ressources immobilières. Une gestion saine assurera le contrôle de nos finances.

Les valeurs que nous partageons sont le respect pour chacun et l'épanouissement de tous.

Nous avons un passé proche qui nous aidera à construire un avenir commun. Nous avons des aspirations, les uns pour les autres mais également les uns avec les autres.

Bien sûr, je n'oublie pas que nous vivons actuellement dans un contexte économique particulièrement rude. La fusion nous aidera à surmonter le cap très difficile des financements en diminution dû à la raréfaction des aides de l'Etat.

Restons positifs. L'équipe municipale et moi-même travaillerons avec détermination pour mettre en place les projets sur lesquels nous nous étions engagés auprès de vous.

Je souhaite que l'avenir de chacun et celui de la Commune des Auxons soient très prometteurs au long de ce mandat. Gageons que nous aurons de nouvelles joies à partager et qu'un sentiment d'unité nous liera.

Au nom de toute la municipalité, je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2015.

Serge RUTKOWSKI

## **1. CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JANVIER 2015**

Membres présents et représentés : 30

## **2. ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vendredi 2 janvier 2015, les 30 membres du Conseil Municipal se sont réunis pour désigner leur 1<sup>er</sup> magistrat : Serge **RUTKOWSKI**, élu à l'unanimité.

Neuf adjoints complètent cette nouvelle municipalité :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Jacques **CANAL**
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Gérard **MALLET**
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Jean Pierre **BASSELIN**
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Marie Pierre **MARQUIS**
- 5<sup>ème</sup> adjoint : José **DELGADO**
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Geneviève **VERRO**
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Robert **BOUVERESSE**
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Roselyne **PAUTOT**
- 9<sup>ème</sup> adjoint : Danielle **RENAUDIN**

L'organigramme du conseil municipal comprenant les représentations des conseillers municipaux dans les commissions communales est donné dans ce bulletin.

## **3. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose au Conseil Municipal de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions. Cette disposition lui permet d'être réactif sur des dossiers diversifiés.

En cas d'empêchement de sa part, ce pouvoir peut être exercé par son suppléant Jacques **CANAL** 1<sup>er</sup> adjoint.

## **4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Dans le fonctionnement des Commissions est instituée la prééminence de la Commission des Finances qui examinera tous les projets de délibération avant chaque Conseil Municipal
- Temps de parole : afin de permettre à chaque membre du conseil de s'exprimer sur les différentes délibérations mises aux votes il est convenu que :
  - la présentation des rapports se fera lieu sans limite de temps
  - les « questions-argumentations » seront limitées à 2 fois 5 minutes par sujet et par conseiller.

## **5. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

En règle générale, le Maire et ses adjoints sont seuls à percevoir une indemnité de fonction. La commune des **AUXONS** est une des rares communes à rétribuer l'ensemble de ses élus. Pour permettre cet ajustement, chaque élu rétrocède un pourcentage de la somme qui lui est allouée afin de rester dans l'enveloppe globale.

La fusion a permis de supprimer l'enveloppe du SIVOS et une partie de celle de l'ancienne commune d'Auxon Dessous puisque, désormais, un seul Maire est à rétribuer.

## **6. CREATION DES POSTES DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE ET NOMINATION DES AGENTS A COMPTER DU 01/01/2015**

La création de notre nouvelle commune **LES AUXONS** permet le regroupement en un pôle unique des divers secrétariats. L'équipe d'Auxon Dessous rejoint donc naturellement le secrétariat de mairie des Auxons rue de l'Eglise Saint Pierre.

Le secrétariat du SIVOS qui gérait l'école intercommunale est dissout de fait. Il fait dorénavant partie intégrante du pôle des Auxons.

Ces modifications n'entraînent pas de nominations de personnels supplémentaires mais une régularisation des temps de travail permettant une meilleure gestion.

Nos secrétaires sont Mesdames Christelle **BOIROT**, Danielle **LEBORGNE**, Laurence **MHINE** et Céline **USSEL**.

## **7. REMPLACEMENT DE MME USSEL PENDANT SON CONGE MATERNITE**

Le congé de maternité de Mme **USSEL**, secrétaire de mairie, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle est remplacée par Mme Béatrice **GIRARDOT** recrutée par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Doubs. Ce contrat prend effet le 5 janvier 2015 pour une durée de 2 mois renouvelables.

## **8. FIXATION DU COEFFICIENT DE L'IAT POUR LE CALCUL DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS**

Il appartient à la municipalité de fixer, dans les limites prévues par décret, la nature, les conditions et le taux d'attribution des Indemnités d'Administration et de Technicité qui sont allouées aux employés communaux.

Les taux de base et montants de référence annuels seront calculés au prorata pour les agents à temps partiel.

Le Maire fixe et peut moduler le taux de la prime dans les limites ci-dessous, en fonction des critères suivants :

- la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle
- l'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, aux niveaux de qualifications, aux efforts de formations)
- les fonctions de l'agent (appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement et de son implication dans son travail).

En cas d'absence, le Maire pourra se réserver le droit de fixer le montant de la prime proportionnellement au temps de présence effective de l'agent.

## **9. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE (RATIOS)**

Il appartient désormais à chaque municipalité de fixer les ratios c'est-à-dire le pourcentage des agents remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal fixe les ratios à 100 % pour tous les grades, tant dans la filière technique qu'administrative.

Notre commune a un nombre d'agents communaux relativement faible, elle peut donc se permettre de faire passer au grade supérieur les agents qui remplissent les conditions et décide de le faire pour tous les agents concernés. Une commune plus importante est obligée de lisser dans le temps cette action et baisse ce taux.

## **10. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres est une commission composée d'élus dont les rôles sont les suivants :

- examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres
- éliminer les offres non conformes à l'objet du marché
- choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché
- avoir le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux
- devoir donner un avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés

Le Maire Serge **RUTKOWSKI** est Président de droit.

Sont élus membres titulaires :

- Jacques **CANAL**
- Gérard **MALLET**
- Daniel **GROSSIORD**

Sont élus membres suppléants :

- Virginie **NAPPEZ**
- Michel **RUBEAUX**
- Béatrice **SURMAIRE**

## 11. ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, est géré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire Serge **RUTKOWSKI**, et composé en nombre égal de 7 membres du Conseil Municipal élus plus 7 membres extérieurs nommés par le Maire.

Sont élus délégués de la Commune :

- Roselyne **PAUTOT**, vice présidente
- Danielle **CHAPELAN**
- Johann **MARMIER**
- Virginie **NAPPEZ**
- Sébastien **NEDEZ**
- Danielle **RENAUDIN**
- Béatrice **SURMAIRE**

Les membres extérieurs nommés par le Maire :

- Bernadette **BELOT**
- Alexandra **BERNARD**
- Linda **CLEVENOT**
- Gilbert **DECOMBE**
- Bernadette **DELISSAYETTE**
- André **GAUDEY**
- Noëlle **THION**

## 12. PARTICIPATION PATRONALE MUTELLE

La Commune participe financièrement à la protection sociale complémentaire de ses agents comme suit :

1. **Pour le risque santé (mutuelle des agents)** : La participation financière sera accordée exclusivement aux contrats labellisés de la manière suivante :

Le montant sera modulé selon un critère d'âge :

- Agents de moins de 30 ans : participation de 9 €
- Agents de plus de 30 ans mais moins de 50 ans : participation de 12 €
- Agents de plus de 50 ans : participation de 17 €

Ce montant sera révisé tous les ans.

La participation, pour le personnel intercommunal sera calculée au prorata temporis du temps de travail.

2. **Pour le risque prévoyance (maintien de salaire)** : La participation financière sera accordée exclusivement au contrat collectif proposé par APRIONIS. Le montant de la participation est fixé à 7 € par agent et sera proratisé en fonction du temps de travail des agents

## 13. MATERIEL INFORMATIQUE

Pour procéder à l'installation du nouveau logiciel « E. Magnus » servant à la gestion informatique des Auxons, il est nécessaire en 2015 de procéder à l'achat de 2 unités centrales plus performantes.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général du Doubs.

Les ordinateurs ainsi libérés seront mis à la disposition de la bibliothèque.

## 14. CREATION DE LA REGIE DE BIBLIOTHEQUE ET NOMINATION DU REGISSEUR

Il est logique de réunir les 2 bibliothèques d'Auxon-Dessus et d'Auxon-Dessous afin d'en créer une nouvelle regroupant l'ensemble des livres après un écrémage des titres et une réorganisation plus rationnelle de l'ensemble.

Dans un avenir proche cette bibliothèque unique sera installée dans les locaux de l'ancienne mairie d'Auxon Dessous. Nous vous informerons de ce déplacement le moment venu.

Mme Viviane **POURCELOT** est nommée régisseur, Mme Noëlle **THION** suppléante.

## **15. CREATION DE LA REGIE DE DISTILLATION ET NOMINATION DU REGISSEUR**

La création des Auxons nécessite de monter une nouvelle régie dont Mme Laurence **MHINE** est nommée nouveau régisseur, Mme Christelle **BOIROT** suppléante.

## **16. NOMINATION DU REPRESENTANT DEFENSE**

Au sein de chaque Conseil Municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. En tant qu' élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

M. Sébastien **NEDEZ** est désigné pour être le correspondant défense.

## **17. ADHESION DE LA NOUVELLE COMMUNE AU CNAS**

Le CNAS, Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales, est un organisme de portée nationale qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, etc.) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. La cotisation est calculée en fonction de la masse salariale pour la collectivité.

## **18. ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOFCAP PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS**

La municipalité décide de souscrire un contrat d'assurances des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge.

La durée du contrat est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette adhésion est résiliable annuellement sous réserve du respect d'un préavis de six mois.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

#### **▶ HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Le regroupement du pôle secrétariat permet un allongement des plages d'ouverture. Celui ci est ouvert au public du **lundi au vendredi de 8h à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.**

#### **▶ ETAT CIVIL**

##### Naissances

- **Noé GENIN** né le 28 novembre 2014
- **Maxime BOURQUIN** né le 02 janvier 2015
- **Laïa RICHARD** née le 04 janvier 2015

##### Mariages

- Mlle **Aurélié GOUX** et M. **Olivier PIGIÈRE** le 03 janvier 2015

##### Décès

- **Mme Diana MALLET** le 22 décembre 2014
- **M. Ernest STEHLY** le 28 décembre 2014
- **M. Denis LEBORGNE** le 17 janvier 2015

#### **▶ PERMANENCES CARTES GRISES**

La municipalité est consciente du désagrément apporté par la nécessité des changements d'adresses qui nous a été imposée par la Préfecture.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont déplacées en mairie et qui ont patienté dans le calme.

A ce jour nous avons traité 1500 dossiers. Les premiers retours de cartes ou autocollants ont débuté

une semaine après le dépôt en mairie.

**Nous tiendrons une dernière permanence le mardi 27/01 de 17h à 20h qui clôturera cette action.**

### ▶ **RECRUDECENCE DES VOLS**

Les rues des Vignes et de l'Eglise Saint Pierre ont été la cible de cambrioleurs la semaine dernière. **Soyez vigilants car ils opèrent même en votre présence**, se glissant doucement chez vous. Ils profitent du moment où vous êtes occupés dans une pièce pour se faufiler ailleurs et vous délester de votre sac à mains, ordinateur, tablette, bijoux posés en évidence; ils opèrent très rapidement. La gendarmerie nous a alertés, elle préconise : de fermer vos portes à clefs et sécuriser vos fenêtres.

### ▶ **CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES**

Vous avez entre 12 et 17 ans et souhaitez participer à la vie et à l'animation du village. Faites-vous connaître en adressant un mail à la Mairie des Auxons à l'attention du Conseil Consultatif des Jeunes **avant le 30 Janvier 2015.**

Adresse mail de la Mairie : [mairie.lesauxons@orange.fr](mailto:mairie.lesauxons@orange.fr)

### ▶ **OUVERTURE DU BAR-exploitation de la licence IV**

La commune est détentrice d'une licence IV. Sa validité ne peut être conservée que si elle est effectivement utilisée au minimum pendant une semaine tous les 3 ans. Sinon elle est définitivement perdue et aucune nouvelle licence ne peut être délivrée.

Cette licence permet l'exploitation d'un bar (restaurant ou non) servant des alcools.

La municipalité, soucieuse de favoriser pour l'avenir l'implantation de nouveaux commerces souhaite conserver ce précieux document.

**Le temps d'une semaine nous allons ouvrir le bar de la Commune.** C'est un moment de convivialité que nous partageons depuis de nombreuses années avec les Ch'nillons. Nous serons heureux dorénavant d'accueillir les Auxois accompagnés de leurs amis.

Le bar sera ouvert du **lundi 2 au dimanche 8 février** inclus de 10h à 12h et de 18h à 20h et se tiendra à la salle des Fêtes rue du stade.

### ▶ **VIDE-GRENIERS DE L'AAD le 1<sup>er</sup> FEVRIER**

L'Amicale Des Auxons organise un vide-greniers en intérieur à la salle des fêtes des Auxons rue du Stade le dimanche 1<sup>er</sup> février de 8h à 18h.

Renseignements au **06 13 30 31 52** ou **06 72 91 35 90** ou sur [aad25870@gmail.com](mailto:aad25870@gmail.com)

Pour les exposants : un emplacement de 0,80 X 2,40, tables fournies ; tarif 6€.

Possibilité de réserver un plateau repas au prix de 10€.

Une fiche d'inscription vous sera envoyée, à retourner à l'AAD, 3 rue de l'Eglise Saint Pierre 25870 Les Auxons, accompagnée de votre chèque à l'ordre de l'AAD.

Date limite d'inscription : le 23 janvier.

A très bientôt pour partager ensemble ce moment de convivialité. Les inscriptions sont ouvertes !

### ▶ **DON DU SANG**

à noter sur vos agendas: samedi 11 avril et 26 septembre 2015.

**NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LES HABITANTS D'« AUXON DESSOUS »**

Depuis plusieurs années la municipalité d'Auxon Dessus a mis en place un site internet qui permet à chacun de découvrir un peu mieux le village, les activités des associations, ou tout autres renseignements comme le bulletin municipal publié après chaque conseil municipal. Tous les Auxois vont dorénavant avoir accès à ce site qui a été relooké. Merci de votre compréhension si tout n'est pas encore totalement finalisé, le site étant en cours de construction.

Cet outil permet à la municipalité de communiquer plus efficacement avec ses administrés en leur donnant des informations parfois urgentes ou plus générales, comme les dates de réunions publiques, de manifestations d'associations ou d'informations : chien égaré, chat recueilli ou objets trouvés et remis en mairie, etc.

**Le bulletin municipal ne sera plus distribué sous forme papier** ce qui générera une économie et une plus grande efficacité dans la diffusion de l'information.

**Pour les personnes n'ayant pas internet il est indispensable qu'elles se signalent en mairie au plus vite afin de recevoir le bulletin format papier. Tel. 03 81 58 72 69.**

**Les internautes devront se connecter au site de la mairie [www.lesauxons.fr](http://www.lesauxons.fr) puis aller sur la page d'accueil et s'inscrire à la newsletter pour recevoir toutes les nouvelles que notre webmaster diffuse avec un réel humour.**